

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2021

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4110)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 83

présenté par
M. Saint-Martin, rapporteur

ARTICLE 12

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination (abrogation d'une disposition obsolète depuis 2013).